

## **Plan d'Action pour les Caraïbes pour le Patrimoine Mondial 2015-2019**

Adopté à La Havane le 28 novembre 2014

Le 28 novembre 2014 à La Havane, Cuba, les Etats caribéens Parties à la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ont adopté le Plan d'Action pour les Caraïbes pour le Patrimoine Mondial 2015-2019.

Le Plan d'Action pour les Caraïbes a été préparé par les Etats Parties avec le soutien du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et les bureaux régionaux de l'UNESCO à La Havane, Kingston et Port-au-Prince, en étroite collaboration avec les Organisations consultatives pour la Convention ICOMOS, ICCROM et UICN, l'Université des Indes occidentales (UWI) à La Barbade, l'Université de Curaçao, l'Université de Technologie (UTECH) de Jamaïque, l'Université de San Geronimo à La Havane, et l'Université de La Havane. Concernant la coopération interrégionale dans le cadre des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID), le Plan a également bénéficié de contributions de l'Université du Pacifique Sud, dans les îles Fidji. La liste des participants est annexée au Plan (Annexe 3).

Conformément à la décision du Comité du Patrimoine Mondial (38COM10B.4, Juin 2014), le Plan d'Action pour les Caraïbes présente un cadre opérationnel afin de faciliter la mise en œuvre du *Plan d'Action pour le Patrimoine Mondial en Amérique Latine et Caraïbes* dans le contexte spécifique de la région Caraïbes. Le Plan d'Action pour les Caraïbes enrichit et donne également suite au Plan d'Action de Kingston adopté en 2013, et propose un programme actualisé de renforcement des capacités pour le Patrimoine Mondial dans les Caraïbes.

Le Plan fournit un cadre de coopération afin de soutenir la mise en œuvre effective de la Convention de 1972 dans la région Caraïbes en établissant 7 objectifs communs, 19 résultats escomptés et les actions prioritaires nécessaires afin de les accomplir. Il promeut la coopération sous régionale, également en vue de mobiliser conjointement les ressources humaines et économiques nécessaires.

La mise en œuvre du Plan contribuera davantage à la réalisation des objectifs mondiaux concernant la *crédibilité* de la Liste du Patrimoine Mondial, la *conservation* efficace des biens du Patrimoine Mondial, le *renforcement des capacités*, la *communication* afin d'accroître la sensibilisation aux publics et soutenir le Patrimoine mondial, et le renforcement de la participation des *communautés* dans l'identification et la gestion du Patrimoine Mondial.

Suite à la ratification des Bahamas en 2014, tous les Etats caribéens sont parties à la Convention pour le Patrimoine Mondial (voir Annexe 1). A la fin de l'année 2014, étaient inscrits 21 biens du Patrimoine Mondial dans la région Caraïbes (15 sites culturels et 6

sites naturels), et 46 étaient sur les listes indicatives respectives des Etats Parties (voir Annexe 2).

### **Priorités sous-régionales**

L'élaboration du Plan d'Action a été étayée par l'identification de défis considérés comme étant des priorités sous régionales pour les Etats Parties sur lesquelles travailler dans la région Caraïbes pendant les cinq prochaines années :

#### **1. Conservation et gestion**

Les politiques et les lois spécifiquement liées au patrimoine doivent être régulièrement réexaminées et doivent intégrer une approche locale. Il est également nécessaire de renforcer la coordination et la communication entre les différents niveaux du gouvernement, des agences d'intervenants partenaires et des individus, et d'assurer des sources de financements, soit à travers des lignes budgétaires spécifiques soit grâce à des apports externes. En termes de plans de gestion des sites, ils doivent être actualisés, en prenant en considération une approche plus globale de la gestion du patrimoine et doivent encourager la participation des communautés locales dans les processus de conservation et de gestion du patrimoine qui les concernent. Au regard de tous ces éléments, la présence de spécialistes hautement qualifiés est nécessaire.

#### **2. Nominations et listes indicatives**

Des fossés sont toujours présents dans l'élaboration d'inventaires : une situation qui affecte l'actualisation de la Liste indicative. Malgré la richesse des paysages culturels de la région Caraïbes, en particulier ceux reliés aux sites de mémoire de la Route de l'esclave, et leur présence dans certaines listes indicatives, leur identification, protection, conservation et promotion ne sont toujours pas suffisantes. L'identification et la préparation de nominations potentielles devraient être réalisées plus en profondeur et de manière plus rigoureuse afin de satisfaire les exigences établies par la Convention. Les Etats devraient être conscients que l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial n'est pas la finalité du processus, mais un processus qui permet l'identification et la protection effectives du patrimoine culturel et naturel dans la sous-région caribéenne.

#### **3. Effets du changement climatique et gestion des risques**

Les PEID, au regard de leur petite taille, leurs ressources limitées et leur dispersion géographique, souffrent de vulnérabilités uniques et particulières face aux catastrophes naturelles et aux effets négatifs du changement climatique. La région Caraïbes possède un littoral vulnérable et est affectée en permanence par des ouragans, des périodes prolongées de sécheresse ou de pluies accompagnées d'inondations et d'autres phénomènes météorologiques qui affectent plusieurs de ses structures. Le renforcement des capacités, le transfert de technologies, la reconnaissance des savoirs locaux, l'accès à une assistance technique et les financements sont essentiels.

#### 4. Participation des communautés

En 2007, le Comité du Patrimoine Mondial a ajouté à ses objectifs stratégiques le cinquième « C », Communautés, insistant sur le rôle important des communautés locales dans la préservation du patrimoine mondial. Cet aspect est un élément clé de la sous-région Caraïbes puisque la participation des populations locales est moindre dans le processus d'identification, conservation, protection et gestion des sites patrimoniaux. Pareillement, la valeur du savoir local dans la gestion des risques des catastrophes doit être reconnue. La gestion du patrimoine culturel et naturel doit être intégrée dans les politiques locales de développement durable. Les efforts dans le renforcement des capacités sont essentiels pour les communautés locales afin de gérer les sites et recueillir les bénéfices économiques associés à la promotion et à la protection du patrimoine culturel et naturel.

#### 5. Tourisme durable

Au cours des dernières années, le tourisme relié à la nature a augmenté dans les Caraïbes et le tourisme culturel possède assurément le potentiel pour devenir une grande attraction pour les visiteurs. Il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques et des stratégies afin de promouvoir un tourisme responsable et d'assurer son faible impact sur les sites patrimoniaux. Les secteurs culturels et naturels et l'industrie du tourisme doivent travailler ensemble, et ainsi contribuer à l'amélioration des expériences des visiteurs et réinvestir les bénéfices collectés dans la conservation du site, pour créer des emplois et améliorer l'infrastructure et les services pour la population et les visiteurs.

#### 6. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités pour la conservation et la gestion devrait être une ligne fondamentale de l'action dans les Caraïbes. Le personnel travaillant dans ce secteur devrait recevoir davantage de formations, devrait augmenter son effectif et atteindre la stabilité de leur emploi. Ils doivent être formés à une compréhension profonde de l'application de la Convention de 1972, la gestion du patrimoine naturel et la gestion des risques des catastrophes, parmi de nombreux autres sujets. Les professionnels ayant déjà travaillé avec le programme de renforcement des capacités de l'UNESCO pour le Patrimoine Mondial (CCBP) devraient être pleinement impliqués dans la région afin de se former davantage et de développer des compétences en gestion du patrimoine.

#### 7. Réseaux et partenariats

Il est nécessaire d'identifier les ONGs et les initiatives privées intéressées dans le développement de projets de conservation et de restauration. Il est essentiel de développer des programmes et/ou des projets spécifiques de recherche pour le bénéfice des biens du patrimoine mondial, en créant des accords avec des universités/centres de recherche, à la fois locaux et à l'étranger. Il est important de concevoir et de mettre en œuvre des programmes éducatifs dans les écoles et de continuer la sensibilisation de tous les agents partenaires impliqués dans la conservation, la protection, la gestion et la promotion du patrimoine. Le rôle des nouvelles technologies dans la construction de

réseaux et d'alliances devrait être valorisé. La priorité doit être donnée à la création d'un réseau et d'une base de données des professionnels formés à cette fin.

### **Stratégie de mise en œuvre**

La mise en œuvre du Plan d'Action pour les Caraïbes devrait servir à la mobilisation des ressources pour la conservation et la gestion efficaces du patrimoine culturel et naturel, afin d'indiquer que la conservation du patrimoine contribue au développement humain, social et économique, en vue de promouvoir la participation et la coopération, de mesurer les progrès réalisés dans la conservation et la gestion du patrimoine, et de réduire les effets du changement climatique. Il intégrera le cadre global des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID).

#### **1. Mobilisation des ressources**

Afin de mettre en œuvre le Plan, les Etats partis devraient mobiliser des ressources économiques et humaines venant des secteurs publics et privés, incluant des ressources formées et équipées à travers les processus de renforcement des capacités de l'UNESCO.

Les Etats Parties devraient également renforcer les mécanismes financiers existants et explorer de nouvelles sources de financements. Afin d'atteindre cela, les actions du Plan devraient être incluses dans les agendas (inter)gouvernementaux de développement, être promues dans d'autres programmes, fonds et agences de l'ONU, et parmi d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales, ainsi que dans le secteur privé, en particulier à travers des mécanismes de partenariats renforcés.

#### **2. Contribution au développement durable**

La mise en œuvre du Plan devrait montrer que le patrimoine est un référentiel de connaissances, un moteur de croissance économique, et une force symbolique dans le dialogue interculturel, la coopération, la cohésion sociale, la compréhension mutuelle et la résolution de conflits, qui permet de résoudre les défis d'un monde de plus en plus complexe. Cela sera facilité, parmi d'autres moyens, par le développement d'une information intégrée et complète et un système de gestion des connaissances.

#### **3. Renforcement de la participation et de la coopération**

Le Plan servira à l'amélioration de la participation des communautés, des professionnels, des acteurs culturels, des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, d'experts et de centres de recherche dans la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial. Une attention particulière doit être portée aux jeunes et aux femmes de la région Caraïbes, afin d'assurer que leurs points de vues sur l'identification de catégories du patrimoine, sur leurs besoins en termes de conservation, les valeurs associées et les mesures de gestion qui leur sont nécessaires soient pleinement pris en compte. Le Plan devrait également faciliter l'établissement effectif de mécanismes de coopération entre les Etats Parties, l'Institut pour l'Education scientifique relative à l'Eau

(UNESCO-IHE), l'Institut de Statistiques de l'UNESCO (ISU), la Commission Intergouvernementale Océanographique de l'UNESCO (COI-UNESCO), les Centres de Catégorie II de l'UNESCO et d'autres réseaux spécialisés.

#### 4. Suivi et évaluation

Le Plan devrait servir les Etats Parties et l'UNESCO au contrôle du progrès réalisé dans l'actualisation des politiques patrimoniales afin d'inclure des catégories du patrimoine additionnelles, actualisant les inventaires et les listes indicatives, améliorant la protection, la conservation et la gestion du patrimoine, renforçant les capacités, assurant l'engagement des communautés, établissant des partenariats, consolidant des programmes de sensibilisation, et mesurant la contribution du secteur du patrimoine au développement durable local, à la fois en termes humains et économiques. Afin de mettre en œuvre les actions et d'atteindre les résultats attendus, le Plan inclut un nombre limité d'actions, provisoirement en priorité à mettre en œuvre à court-terme (C), à moyen-terme (M) et à long-terme (L), pour faciliter le contrôle et l'évaluation des résultats.

#### 5. Réduction des effets du changement climatique

Prenant en compte la vulnérabilité de la région Caraïbes face aux catastrophes naturelles, l'un des objectifs spécifiques du Plan est de soutenir le développement d'un plan complet de préparation aux risques, les évaluations des besoins après les catastrophes et les plans de redressement. La plupart des activités dans ce domaine, comme la collecte de données de référence et l'identification de mesures de réduction des risques, ou d'actions prioritaires d'un plan de redressement humain, sert également à l'accomplissement des résultats attendus pour les autres objectifs du Plan.



## Objectif 1: Améliorer la conservation et la gestion du patrimoine naturel et culturel

Les actions devraient viser à la sensibilisation des décideurs sur la valeur du patrimoine culturel et naturel, à la promotion de la coordination et de la communication parmi les différents niveaux du gouvernement dont les lois et les actions peuvent interférer avec la protection, conservation et gestion du patrimoine, et à l'intégration du patrimoine dans le développement de politiques nationales.

Résultat attendu	Actions	Menées par	Partenaires de soutien	Temps <sup>1</sup>	Plan LAC	5Cs
1.1. Les cadres légaux, politiques et institutionnels sont consolidés	1.1.1. Inclure les paysages culturels, le patrimoine industriel, le patrimoine moderne, l'architecture vernaculaire, les sites marins et archéologiques et les sites de mémoire dans les politiques de protection du patrimoine	EP	UNESCO OC Universités	M/L		Crédibilité
	1.1.2. Etablir des Comités Nationaux du Patrimoine Mondial, le cas échéant	EP	UNESCO OC Universités	C		Crédibilité
	1.1.3. Créer des Plans nationaux ou sous-régionaux de Conservation des sites et biens patrimoniaux archéologiques, fondés sur des critères multidisciplinaires	EP	UNESCO OC Universités	M/L		Crédibilité Conservation
	1.1.4 Renforcer les capacités des politiques et des décideurs dans le domaine du patrimoine culturel et naturel	UNESCO	EP OC Universités	M	3.2.1.	Renforcement des capacités
1.2. Une gestion efficace, intégrée et durable est assurée	1.2.2 Renforcer les capacités des gestionnaires des sites dans la conception de plans de gestion intégrés, également à travers la consolidation de réseaux inter sectoriels	EP UNESCO	OC Universités	. M	2.1.5. 3.3.3.	Conservation
	1.2.3. Développer, actualiser et améliorer les plans de gestion, en prenant également en compte d'autres conventions internationales et recommandations, en particulier la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, la Recommandation pour le Paysage Urbain Historique, ainsi que d'autres programmes et activités qui pourraient soutenir le plan de mise en œuvre, comme les mesures de préparation aux risques, les évaluations post-catastrophes et les plans de redressement, ou des provisions détaillées pour assurer la Valeur Universelle Exceptionnelle des biens	EP	UNESCO OC Universités	M/L		Conservation
	1.2.4 Développer des capacités et réaliser des recherches sur les mécanismes de contrôle et d'évaluation, incluant l'identification d'indicateurs pour assurer la	EP UNESCO	OC Universités	M/L	2.1.5.	Conservation

<sup>1</sup> Cadre de mise en œuvre des actions: C = court-terme (1 an); M = moyen-terme (2 ou 3 ans); L = long-terme (4 ou 5 ans).

gestion appropriée à tous les niveaux, par un personnel hautement qualifié					
1.2.5 Actualiser et finaliser les principales zones du Patrimoine Mondial et l'établissement des zones tampons	EP	UNESCO OC Universités	M	2.1.2.	Conservation
1.2.6. Préparer et utiliser du matériel de formation formel et informel pour améliorer la compréhension de la valeur des paysages culturels ainsi que les spécificités de la conservation et de la gestion	UNESCO	UNESCO OC Universités	M/L	3.4.1.	Conservation Renforcement des capacités
1.2.7. Impliquer pleinement les communautés locales dans toutes les activités de conservation et de gestion, ainsi que dans la protection du patrimoine	EP  UNESCO	OC	M		Conservation  Communautés
1.2.8. Donner priorité à la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel en danger	EP	UNESCO OC Universités	C/M		Conservation
1.2.9. Donner une attention particulière à la participation des femmes et des jeunes dans toutes les mesures de gestion	EP	UNESCO OC Universités		4.1.5.	Conservation
1.2.10. Renforcer les canaux de communication et la coopération avec l'UNESCO	EP	UNESCO	C/M	4.1.2.	Communication
1.2.11 Faciliter la coordination entre différents niveaux de gouvernement	EP		M	1.2.1.	
1.2.12 Assurer les sources de financement, soit à travers des lignes budgétaires spécifiques soit à travers un revenu externe	EP	UNESCO	C/M		

## Objectif 2: Actualiser et harmoniser les listes indicatives et soutenir la soumission de nominations

Il y a encore des fossés dans l'élaboration d'inventaires qui affectent l'actualisation des listes indicatives nationales. Par exemple, malgré la richesse des paysages culturels dans les Caraïbes, particulièrement les paysages relatifs à la Route de l'Esclave et aux sites de mémoire, et leur présence dans certaines listes indicatives, leur identification, protection, conservation et promotion est encore insuffisante. L'identification et la préparation de potentielles nominations devraient être réalisées davantage en profondeur et de manière plus rigoureuse afin de satisfaire aux exigences établies par la Convention. Les Etats devraient être conscients que l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial n'est pas une finalité en soi, mais la continuation d'un processus pour mettre en valeur l'effective identification et protection du patrimoine culturel dans les Caraïbes.

Résultat attendu	Actions	Menées par	Partenaires de soutien	Temps	Plan LAC	5Cs
2.1. Les inventaires sont régulièrement actualisés	2.1.1. Actualiser les inventaires nationaux et locaux et atteindre une meilleure représentation des catégories du patrimoine	EP	UNESCO OC	M	1.3.1.	Crédibilité
	2.1.2. Avancer la recherche sur l'inventaire des méthodologies concernant les liens entre le Patrimoine Mondial et différentes formes de patrimoine, en particulier les sites de mémoire, qui peuvent faire partie du programme de la Route de l'Esclave ou d'autres instruments, comme le projet de la Route des esclaves de l'indenture des Indes, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et d'autres Conventions, ainsi que d'autres programmes de l'UNESCO comme Mémoire du Monde, Histoires Générales, etc.	EP	UNESCO OC Universités	M	1.3.1.	Crédibilité Communautés
	2.1.3. Assurer la participation des autorités locales et des Communautés dans l'inventaire des activités	EP		C/M	1.3.1.	Crédibilité Communautés
2.2. Les listes indicatives sont régulièrement actualisées	2.2.1. Actualiser, avant la fin de l'année 2015, les listes indicatives avec les sites de mémoire reliés à la Route de l'Esclave, la Route des esclaves de l'indenture des Indes, les biens naturels, les sites marins, le patrimoine industriel, terrestre et les sites archéologiques subaquatiques et d'autres catégories de patrimoine, le moment venu	EP	Universités	C	1.3.1.	Crédibilité
2.3. La diversité du patrimoine culturel et naturel des Caraïbes est bien représentée sur la Liste du Patrimoine Mondial	2.3.1. Investir dans des ressources humaines et financières pour améliorer la qualité des nominations nationales	EP	UNESCO OC Universités	M/L	1.3.5.	Crédibilité
	2.3.2. Préparer des nominations multinationales et en série	EP	UNESCO OC Universités	L	1.3.2.	Crédibilité
	2.3.3. Engager les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour permettre l'achèvement de l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial	EP	UNESCO	C/M		Crédibilité

### Objectif 3: Réduire l'impact du changement climatique en augmentant les capacités de gestion des risques

Les PEID, au regard de leur petite taille, leurs ressources limitées et leur dispersion géographique, souffrent de vulnérabilités uniques et particulières face aux catastrophes naturelles et aux effets négatifs du changement climatique. La région Caraïbes est affectée en permanence par des ouragans, des périodes prolongées de sécheresse ou de pluies accompagnées d'inondations et d'autres phénomènes météorologiques qui affectent plusieurs de ses structures. Le renforcement des capacités, le transfert de technologies, la reconnaissance des savoirs locaux, l'accès à une assistance technique et aux financements sont essentiels afin de réduire l'impact du changement climatique.

Résultat attendu	Actions	Menées par	Partenaires de soutien	Temps	Plan LAC	5Cs
3.1. Les capacités de gestion et de préparation aux risques ont été renforcées.	3.1.1. Fournir un renforcement des capacités amélioré dans le domaine de la gestion des risques, de la prévention, de la réduction des dommages, de l'évaluation des besoins post-catastrophes naturelles et des plans de redressement	EP	UNESCO OC Universités IHE	M	2.1.1.	Conservation Renforcement des capacités
	3.1.2. Effectuer des recherches sur la gestion des risques, la préparation, l'évaluation des besoins et les plans de redressement	EP	UNESCO OC Universités IHE	M		Conservation
	3.1.3. Renforcer la coopération entre les institutions, les universités et les centres de recherche dans le domaine de la gestion des risques et de l'après catastrophes naturelles	EP	UNESCO OC Universités IHE	M	3.4.1. 3.4.3.	Conservation Renforcement des capacités
	3.1.4. Développer culturellement et localement les projets sensibles communs, les programmes de sensibilisation, les bonnes pratiques et les partenariats – en incluant les initiatives du Pacifique-PIED Préparation aux risques de catastrophes naturelles, sur la gestion du risque et de l'après catastrophes naturelles	EP UNESCO	OC Universités IHE	M	2.1.1 3.4.1.	Conservation Renforcement des capacités
	3.1.5. Créer et actualiser la base de données des gestionnaires de risques et des spécialistes dans la culture et la nature qui peuvent aider les Etats Partis à prévenir les risques et diminuer les dommages provoqués par les catastrophes naturelles	EP UNESCO	OC Universités	M		Conservation
3.2. Les communautés locales sont pleinement	3.2.1. Impliquer pleinement les Communautés dans la prévention des risques, la réduction des dommages et les plans de redressement	EP	UNESCO OC Universités	M		Conservation Communautés

engagées dans les mesures de préparation aux risques, l'évaluation des besoins post-catastrophes naturelles, les plans de redressement et la gestion des risques.	3.2.2. Créer des espaces de dialogue/consultation et d'engagement pour chaque communauté, selon leurs spécificités, l'identification de leurs besoins, les défis/potentiels, pour assurer leur participation dans la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion des risques	EP	UNESCO OC Universités.	C/M	5.2.1.	Conservation Communautés
	3.2.3. Inclure le savoir traditionnel et les bonnes pratiques des communautés dans les plans de gestion des risques, qui devraient être utilisés pour aider les autres Communautés	EP	UNESCO OC Universités.	M		Conservation Communautés Communication
	3.2.4. Préparer les études et les documents d'information, et d'autres documents d'information et de sensibilisation informels sur l'utilisation du patrimoine pour le renforcement de la résilience humaine face aux catastrophes naturelles	EP UNESCO	OC Universités IHE	M	3.4.3.	Conservation Communautés Communication
3.3. Capacités renforcées dans la préparation aux risques, l'évaluation des besoins post-catastrophes naturelles et les plans de redressement	3.3.1. Documenter et inventorier le patrimoine culturel et naturel existants, dans ses différentes formes, en utilisant les orientations et les protocoles existants qui sont les plus appropriés pour chaque type de patrimoine	EP	UNESCO OC Universités	M/L		Conservation
	3.3.2. Intégrer les mesures de gestion des risques dans les plans de gestion	EP	UNESCO OC Universités	M/L		Conservation
	3.3.3. Coopérer pleinement avec les Organisations consultatives de la Convention lorsqu'il s'agit de renforcer les capacités dans la préparation aux risques, les évaluations des besoins post-catastrophes naturelles et les plans de redressement	EP	UNESCO OC Universités IHE	C/M		Conservation
	3.3.4. Etablir des priorités opérationnelles en prenant en considération les informations fournies par les Communautés impliquées	EP	UNESCO OC Universités	C/M		Conservation Communautés
	3.3.5 Appliquer des mesures prioritaires de consolidation et de redressement pour le patrimoine identifié comme vulnérable	EP	UNESCO OC Universités	M	3.4.3.	Conservation
	3.3.6. Evaluer l'impact financier et humain d'une catastrophe naturelle sur la perte ou les dommages des infrastructures et des biens du patrimoine, de même que ceux liés aux pertes et dommages dans les ressources, les pratiques des communautés, les infrastructures et les services publics.	EP	UNESCO OC Universités IHE	M		Conservation
	3.3.7. Inclure des mesures de réduction des risques dans les plans de redressement post-catastrophes naturelles	EP	UNESCO OC Universités	M		Conservation

	3.3.8. Sécuriser les ressources financières et matérielles nécessaires pour la préparation aux risques, les évaluations des besoins post-catastrophes naturelles et les plans de redressement	EP	UNESCO OC Universités	M		
--	---	----	-----------------------------	---	--	--

#### Objectif 4: Renforcer le rôle des communautés locales dans l'identification, la conservation et la gestion du patrimoine

En 2007, le Comité du Patrimoine Mondial a ajouté à ses objectifs stratégiques le cinquième « C », Communautés, insistant sur le rôle important des communautés locales dans la préservation du patrimoine mondial. Cet aspect est un élément clé de la sous-région Caraïbes puisque la participation des populations locales est limitée dans le processus d'identification, conservation, protection et gestion des sites patrimoniaux. De même, la valeur du savoir local dans la gestion des risques des catastrophes doit être reconnue. La gestion du patrimoine culturel et naturel doit être intégrée dans les politiques de développement local. Les efforts dans le renforcement des capacités sont essentiels pour les communautés locales afin de gérer les sites et recueillir les bénéfices économiques associés à la promotion et à la protection du patrimoine culturel et naturel.

Résultat attendu	Actions	Menées par	Partenaires de soutien	Temps	Plan LAC	5Cs
4.1 Sensibilisation sur le rôle du patrimoine dans le développement durable local	4.1.1. Etablir des mécanismes de communication avec les communautés locales concernées, avec la participation active des femmes et des jeunes, pour identifier les besoins, défis et usages potentiels de leurs ressources patrimoniales pour le développement	EP	UNESCO OC Universités	M	5.1.1.	Communautés
	4.1.2. Utiliser les médias traditionnels pour souligner le rôle de la conservation et de la gestion du patrimoine culturel et naturel comme base de cohésion sociale, de respect mutuel et de résolution des conflits	EP	UNESCO OC Universités	M		Communautés Communication
	4.1.3. Evaluer les potentiels impacts positifs et/ou négatifs sur les communautés locales de l'inscription d'un bien dans la liste du Patrimoine Mondial	EP	UNESCO OC Universités	M	3.4.3. 5.1.3.	Communautés
	4.1.4. S'assurer que l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial et la gestion de sites bénéficient économiquement aux communautés locales, en particulier aux populations les plus vulnérables	EP	UNESCO OC Universités	M	3.3.2.	Communautés
4.2 Les communautés locales et les autorités sont pleinement impliquées dans l'identification, la conservation et la gestion du patrimoine	4.2.1. Identifier des outils et des ressources pour faciliter la participation, par exemple sur la base des bonnes pratiques utilisées ailleurs, notamment pertinentes du point de vue des communautés autochtones, afin d'impliquer les autorités locales et la société civile dans la protection, la conservation, la gestion, le contrôle du patrimoine et l'évaluation de l'état de conservation des biens.	EP	UNESCO OC Universités	M	5.2.1. 5.2.2.	Communautés
	4.2.2. S'assurer que les femmes et les jeunes soient pleinement impliqués dans la gestion du patrimoine en prenant pleinement en compte leurs points de vues sur ce qui devrait être protégé, et comment	EP	UNESCO OC Universités	M	5.1.1. 5.1.2.	Communautés

## Objectif 5: Créer de l'emploi et soutenir le développement local à travers le tourisme durable

Les sites du patrimoine culturel et naturel dans les Caraïbes sont devenus de plus en plus attractifs pour le secteur du tourisme, avec un nombre constant et croissant de visiteurs. Malgré le fait qu'il s'agisse d'une source potentielle de revenus, il est aussi nécessaire de développer et de mettre en place des politiques et des mesures qui assurent que l'impact sur les sites et des dommages potentiels soient limités. Afin d'accomplir cela, une coopération étroite entre les départements de la culture, de la nature, du tourisme, des finances, des affaires étrangères et du commerce est nécessaire pour contribuer à l'amélioration de l'expérience des visiteurs et réinvestir les bénéfices collectés dans le site afin de créer des emplois et améliorer les infrastructures et les services, de manière durable.

Résultat attendu	Actions	Menées par	Partenaires de soutien	Temps	Plan LAC	5Cs
5.1 Le tourisme reposant sur la culture et la nature est le moteur clé du développement durable	5.1.1. Améliorer les compétences des professionnels, des gestionnaires de sites et des communautés locales dans la gestion du tourisme dans les sites culturels et naturels d'une manière durable	EP UNESCO	OC Universités	M	3.4.1. 2.1.7	Renforcement des capacités Communautés
	5.1.2. Inclure dans le plan de gestion des sites des indicateurs, des outils de contrôle et des statistiques concernant les flux de tourisme et l'impact sur les sites, de même qu'une stratégie globale du tourisme	EP UNESCO	OC Universités	M	3.4.1. 2.1.7	Renforcement des capacités
	5.1.3. Etablir des partenariats entre les communautés, les institutions, les agences et le secteur privé, en coordination avec les institutions spécialisées comme l'Organisation du Tourisme dans les Caraïbes et d'autres organisations, afin d'assurer la gestion d'un tourisme durable	EP	UNESCO OC Universités	M	5.1.4. 2.1.7	Conservation Communautés
	5.1.4. Les gestionnaires des sites devraient travailler étroitement avec les agences nationales de tourisme dans les activités de marketing et de visibilité des sites	EP	UNESCO OC Universités.	M		Crédibilité Communication
	5.1.5. Etablir des itinéraires touristiques aux niveaux local, national et caribéen, en particulier reliés à la Route de l'Esclave, la Route des esclaves de l'indenture, les sites de mémoire, les fortifications, les paysages culturels et d'autres, afin de promouvoir le patrimoine caribéen	EP	UNESCO OC Universités	M/L		Communautés
	5.1.6. Réinvestir (une partie des) ressources générées par le tourisme au niveau	EP	UNESCO OC	M/L	5.1.4	Conservation

	local au profit des communautés vivant au sein de ou près de l'aire patrimoniale, et en particulier des populations les plus vulnérables		Universités		5.2.1	Communautés
	5.1.7. Réinvestir (une partie des) ressources générées par le tourisme dans la recherche, la conservation, la gestion, le suivi et l'évaluation des sites	EP	UNESCO OC Universités	M/L	2.1.7	Conservation
	5.1.8. Promouvoir les industries créatives et culturelles pour créer de l'emploi, spécialement parmi les femmes et les jeunes	EP	UNESCO OC	M/L	5.1.2.	
					5.2.1.	
					5.2.2. 2.1.7.	
5.2 Une attention particulière est prêtée aux centres historiques	5.2.1. Assurer que le tourisme et la gestion du patrimoine culturel dans les centres historiques contribuent au développement durable local, à la cohésion sociale et à la résolution des conflits	EP	UNESCO OC Universités	M/L		Conservation
	5.2.2. Identifier et reconnaître l'importance de valeurs immatérielles associées au patrimoine mondial des centres historiques	EP	UNESCO OC Universités		5.1.2. 5.2.1. 5.2.2. 2.1.7	Conservation
	5.2.3. Assurer que les exigences des communautés vivant au sein des centres historiques soient bien reflétées dans les plans de gestion des biens	EP	UNESCO OC Universités	M	5.1.2. 5.2.1. 5.2.2. 2.1.7	Communautés
	5.2.4. Préparer des études sur la capacité de charge des centres historiques en termes de nombres de visiteurs	EP	UNESCO OC Universités		3.4.3. 2.1.7	Conservation Communautés
	5.2.5. Travailler étroitement avec d'autres secteurs dans les centres historiques, comme le logement, l'urbanisme, les transports ou la gestion des zones environnantes	EP	UNESCO OC Universités		2.1.7.	Conservation Communautés
	5.2.6. Mener des activités de sensibilisation afin de prévenir des projets d'urbanisme agressif dans les centres historiques	EP	UNESCO OC Universités			Conservation
5.3 Le patrimoine naturel est valorisé et préservé au même niveau que le patrimoine culturel.	5.3.1. Mener des activités de sensibilisation sur l'importance de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) des biens du patrimoine naturel	EP	UNESCO OC Universités	M	3.4.3. 2.1.7.	Conservation
	5.3.2. Organiser des projets dans le tourisme naturel en étroite coordination avec les communautés locales	EP	UNESCO OC Universités	M	5.1.1. 5.1.2. 5.1.3.	Conservation Communautés
	5.3.3. Analyser l'impact croissant du tourisme d'aventure sur les biens du patrimoine naturel.	EP	UNESCO OC Universités	M/L		Conservation
	5.3.4. Inclure des études sur les capacités de charge des sites du patrimoine	EP	UNESCO OC	M		Conservation

	naturel dans les plans de gestion et de stratégie touristique		Universités			
	5.3.5. Préparer des formations pour les guides touristiques des sites naturels et culturels	EP	UNESCO OC Universités	M	3.4.1.	Conservation Renforcement des capacités
	5.3.6. Renforcer les capacités des institutions environnementales et les impliquer dans la mise en œuvre de projets touristiques	EP	UNESCO OC Universités	M/L	3.2.1.	Conservation Renforcement des capacités

**Objectif 6: Renforcer les capacités, en particulier à travers le programme de Renforcement des Capacités pour le Patrimoine Mondial des**

**Caraïbes (CCBP)** Le renforcement des capacités pour la conservation et la gestion devrait être une ligne fondamentale de l'action dans les Caraïbes. Le personnel travaillant dans ce secteur devrait recevoir davantage de formation, devrait augmenter son effectif et atteindre la stabilité dans leur emploi. Il doit être formé à une compréhension profonde de l'application de la Convention de 1972, à la gestion du patrimoine naturel, à la préparation aux risques, aux évaluations de besoins post-catastrophes et aux plans de reconstruction.

Résultat attendu	Actions	Menées par	Partenaires de soutien	Temps	Plan LAC	5Cs
6.1. Les capacités ont été renforcées pour mettre en œuvre efficacement la Convention du Patrimoine Mondial	6.1.1. Améliorer l'expertise dans la mise en œuvre des Orientations de la Convention en continuant d'établir un programme actualisé de renforcement des capacités	UNESCO	EP OC Universités	M/L		Renforcement des capacités
	6.1.2. Renforcer le rôle des universités en développant et en mettant en œuvre le programme de renforcement des capacités	UNESCO	EP OC Universités	M/L		Renforcement des capacités
	6.1.3. Définir une méthodologie pédagogique pour les cours et les formations universitaires	UNESCO	EP OC Universités	M		Renforcement des capacités
	6.1.4. Mettre en place des programmes de stages dans le domaine de la restauration et de l'authenticité	UNESCO	EP OC Universités	M	3.4.1.	Renforcement des capacités
	6.1.5. Etablir des programmes d'échange et des bourses d'études pour les étudiants et les experts dans le cadre des PEID	UNESCO	EP OC Universités IHE	M	3.1.3. 3.4.1.	Renforcement des capacités
	6.1.6. Promouvoir la création de centres de catégorie II et des chaires UNESCO pour le renforcement des capacités dans la sous-région	UNESCO	EP OC Universités IHE	M	3.4.2.	Renforcement des capacités
	6.1.7 Développer une stratégie pour assurer la durabilité (financière et des RH) du CCBP, y compris un soutien potentiel du secteur privé et des programmes reliés aux PEID.	UNESCO	EP OC Universités	C/M		Renforcement des capacités
	6.1.8. Présenter des rapports sur la mise en œuvre du CCBP aux réunions des ministres de la culture et de l'environnement des Caraïbes	UNESCO		L		Communication

6.2. Les matériels de formation du CCBP ont été actualisés conformément aux attentes et aux besoins des utilisateurs, également à travers le développement des canaux de l'éducation informelle	6.2.1. Actualiser les modules de formations existants du CCBP pour inclure davantage d'études de cas	UNESCO	EP OC Universités IHE	C/M		Renforcement des capacités
	6.2.2. Préparer de nouveaux modules pour le CCBP sur les catégories du patrimoine qui ont un intérêt particulier pour les Caraïbes, en particulier les sites de mémoire, les sites marins, l'architecture vernaculaire, l'archéologie terrestre et subaquatique, et le patrimoine industriel	UNESCO	EP OC Universités	C/M	3.4.1.	Renforcement des capacités
	6.2.3. Préparer de nouveaux modules pour le CCBP sur la législation, l'économie du patrimoine et des questions de financements	UNESCO	EP OC Universités	C/M	3.1.2.	Renforcement des capacités
	6.2.4. Préparer un module pour le CCBP sur la préservation de l'authenticité et l'intégrité lors de travaux de conservation et de restauration	UNESCO	EP OC Universités	C/M	3.1.1.	Renforcement des capacités
	6.2.5. Développer un kit pour les gestionnaires de sites sur la gestion intégrée du patrimoine (types de patrimoine, concepts, méthodologies et meilleures pratiques)	UNESCO	EP OC Universités.	M	3.2.1.	Renforcement des capacités
	6.2.6. Préparer un cours en ligne à travers une interface web et des outils d'apprentissage en ligne pour assurer une diffusion large et un impact du CCBP	UNESCO	EP OC Universités IHE	M	3.1.3.	Renforcement des capacités
	6.2.7. Fournir des matériels du CCBP en espagnol, anglais et français	UNESCO		M	3.1.1.	Renforcement des capacités

**Objectif 7: Promouvoir des partenariats parmi les acteurs impliqués dans la protection, la conservation, la gestion et la diffusion du patrimoine culturel et naturel**

La mise en œuvre effective de la Convention de 1972 et de ses Orientations peut être accomplie uniquement à travers le renforcement de partenariats entre les entités gouvernementales et non-gouvernementales, les communautés locales et les autorités, la société civile et le secteur privé. Les initiatives de partenariats devraient être initiées et formalisées, en particulier avec les universités, les centres de recherche et les écoles, à la fois locaux et à l'étranger. Il est nécessaire de mener des activités de sensibilisation sur l'importance pour le développement durable de la protection, conservation et gestion efficaces du patrimoine culturel et naturel, en préparant et en mettant en œuvre des programmes d'activités éducationnelles et promotionnelles appropriées et en utilisant au maximum les nouvelles technologies pour renforcer les réseaux et les alliances.

Résultat attendu	Actions	Menées par	Partenaires de soutien	Temps	Plan LAC	5Cs
7.1. Les partenariats avec les agences du gouvernement, les institutions, les communautés locales et les autorités, ONGs, et le secteur privé, ont été renforcés.	7.1.1. Continuer de promouvoir et de renforcer la collaboration et le dialogue interinstitutionnels et intersectoriels sur la conservation et la gestion du Patrimoine mondial aux niveaux local, national et régional, de même qu'à travers le programme mondial des PEID et les secteurs informels	EP	UNESCO, OC, Universités	M	2.3.2.	Conservation Communication
	7.1.2. Travailler plus étroitement avec les Commissions Nationales de l'UNESCO, les Bureaux hors siège de l'UNESCO dans les Caraïbes et les Organisations Consultatives de la Convention (ICOMOS, ICCROM, UICN) afin de sensibiliser et de développer des politiques du Patrimoine Mondial	EP	UNESCO, OC, Universités	C/M	2.3.2.4.1.1.	Conservation Communication
	7.1.3. Sensibiliser des représentants d'entités intergouvernementales comme CELAC, CARICOM, OECS et d'autres sur les politiques du Patrimoine Mondial, le Plan d'Action pour les Caraïbes 2015-2019 et le programme de renforcement des capacités des Caraïbes (CCBP)	EP	UNESCO, OC, Universités	M	2.3.2.	Conservation Communication
	7.1.4. Renforcer les relations entre les experts et les universités, les centres de recherche, les Comités scientifiques d'ICOMOS et identifier des synergies avec le programme LATAM (2008-2019), et les secteurs informels	EP	UNESCO, OC, Universités, IHE	M	3.4.2.	Communication
	7.1.5. Renforcer la coopération avec les musées nationaux et les centres de recherches qui ont des collections directement reliées aux biens du Patrimoine Mondial afin de mieux comprendre l'authenticité et l'intégrité de ces sites	EP	UNESCO, Universités	M		Communication
	7.1.6. Etablir des partenariats avec les ONGs et les communautés qui peuvent contribuer aux institutions nationales dans la conservation et la restauration des sites inscrits	EP	UNESCO,	M	2.3.1.5.1.4.	Communication
	7.1.7. Travailler étroitement avec les professionnels, entreprises et associations caribéennes	EP		C/M		Conservation Communication

	7.1.8. Etablir des mécanismes de consultation afin d'impliquer pleinement les communautés locales à la protection, la conservation et la gestion des biens du patrimoine, en particulier les femmes et les jeunes	EP		M	5.1.2.	Communautés
	7.1.9 Assurer que les communautés locales identifient les besoins, défis et potentiels reliés à leur patrimoine culturel et naturel			M	5.2.2.	Communautés
	7.1.10. Associer le secteur privé aux projets de conservation et de restauration			M		
7.2. Les partenariats avec le secteur de l'éducation ont été renforcés.	7.2.1. Utiliser le programme de l'UNESCO Le Patrimoine mondial aux mains des jeunes, en particulier à travers le programme de l'UNESCO du Réseau des écoles associées dans les Caraïbes, afin de fournir aux enfants et aux jeunes les connaissances de base sur les valeurs de conservation et du patrimoine, et encourager la mise en réseau entre les étudiants et les professeurs de différentes écoles.	EP	UNESCO, Universités	M	4.1.5. 3.4.1.	Communication
	7.2.2 Contribuer aux programmes mondiaux d'éducation pour le patrimoine mondiale en partageant des initiatives spécifiques de recherche avec la communauté du Patrimoine Mondial	EP	UNESCO, Universités	M		Communication
	7.2.3. Mettre en œuvre des programmes spécifiques de recherche et/ou des projets pour les biens du Patrimoine Mondial à travers des accords avec les universités locales et étrangères et les centres/instituts de recherche	EP	UNESCO, OC, Universités	M	3.4.3. 4.1.4.	Communication
	7.2.4. Etablir des accords avec des agences gouvernementales et des gestionnaires de biens afin d'associer les universités à la préparation et à la mise en œuvre de plans de gestion	EP	Universités	M	4.1.1. 4.1.4.	Communication
7.3. Les partenariats avec les secteurs de la communication et de l'information ont été renforcés.	7.3.1. Entraîner des radiodiffuseurs et d'autres praticiens des médias formels et informels afin de disséminer de façon appropriée les nouvelles sur le patrimoine culturel et naturel, en utilisant les médias traditionnels et les outils de nouvelle communication	UNESCO	EP	M	3.4.1.	Communication
	7.3.2. Réaliser des programmes et des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux, en particulier concentrés sur la société civile, en incluant les enfants et les jeunes, les communautés locales, les administrateurs et les décideurs politiques, etc., avec l'objectif de les sensibiliser sur le sens et la valeur du patrimoine culturel et naturel comme un facteur d'identité et base du développement durable	EP	UNESCO	M	5.1.1. 5.1.4.	Communication Communautés
	7.3.3. Encourager l'échange d'information à travers les réseaux, ateliers et plateformes électroniques, en particulier à travers le Portail de la Culture de	EP		M	4.2.2. 3.4.1.	Communication Renforcement des capacités

	l'UNESCO pour l'Amérique Latine et les Caraïbes ( <a href="http://www.unesco.lacult.org">www.unesco.lacult.org</a> )					
	7.3.4. Se référer à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans la sensibilisation d'activités pour le patrimoine mondial, et organiser des activités de sensibilisation dans le cadre de la célébration de la Journée du Patrimoine Mondial (18 avril)	EP	UNESCO	C		Communication
7.4. Les partenariats avec le secteur de la science ont été renforcés.	7.4.1. Prendre des dispositions particulières pour impliquer la science et la technologie dans la conservation du patrimoine	EP		M	2.2.2.	Communication
	7.4.2. Préparer des études et des projets conjoints qui concernent à la fois les sites du Patrimoine Mondial et les réserves de Biosphère	EP	UNESCO, OC, IHE, Universités	M/L	2.2.2.	Communication

**Annexe 1**

	<b>Les Etats Partis et territoires caribéens</b>	<b>Année de ratification</b>
1	Antigua-et-Barbuda	01/11/1983
2	Barbade	09/04/2002
3	Belize	06/11/1990
4	Bahamas	15/05/2014
5	Cuba	24/03/1981
6	Dominique	04/04/1995
7	République Dominicaine	12/02/1985
8	Grenade	13/08/1998
9	Guyane	20/06/1977
10	Haïti	18/01/1980
11	Jamaïque	14/06/1983
12	Saint Kitts et Nevis	10/07/1986
13	Sainte-Lucie	14/10/1991
14	Saint Vincent-et-Grenadines	03/02/2003
15	Suriname	23/10/1997
16	Trinidad et Tobago	16/02/2005
17	Porto Rico (US)	07/12/1973
18	Iles Vierges américaines	07/12/1973
19	Anguilla (UK)	29/05/1984
20	Bermudes (UK)	29/05/1984
21	Iles Caïmans (UK)	29/05/1984
22	Montserrat (UK)	29/05/1984
23	Iles Vierges britanniques	29/05/1984
24	Iles Turques-et-Caïques (UK)	29/05/1984
25	Aruba (NL)	26/08/1992
26	Bonaire (NL)	26/08/1992
27	Curaçao (NL)	26/08/1992
28	Saba (NL)	26/08/1992
29	Saint-Martin (NL)	26/08/1992
30	Saint-Eustache (NL)	26/08/1992
31	Guadeloupe (FR)	27/06/1975
32	Guyane Française (FR)	27/06/1975
33	Martinique(FR)	27/06/1975
34	Saint-Barthélemy (FR)	27/06/1975
35	Saint-Martin (FR)	27/06/1975

## Annexe 2

Les biens caribéens sur la Liste du Patrimoine Mondial et les listes indicatives (Novembre 2014)		PM	LI
Antigua et Barbuda	PM	0	1
	LI Dernière révision: 17/02/2012. Le Chantier de Nelson (17/02/2012)		
Bahamas	PM	0	0
	LI		
Barbade	PM Centre historique de Bridgetown et sa garnison (2011) (C)	1	2
	LI Dernière révision: 02/12/2014. Le patrimoine industriel de Barbade : l'Histoire du Sucre (02/12/2014); Le district écossais de Barbade (18/01/2005)		
Belize	PM Réseau de réserves du récif de la barrière de Belize (1996) (N)	1	0
	LI		
Cuba	PM Vieille ville de La Havane et son système de fortifications (1982) (C); Trinidad et la vallée de Los Ingenios (1988) (C); Château de San Pedro de la Roca; Santiago de Cuba (1997) (C); Vallée de Viñales (1999) (C); Parc National Desembarco del Granma (1999) (N); Paysages archéologiques des premières plantations de café du sud-est de Cuba (2000) (C); Parc National Alejandro de Humboldt (2001) (N); Centre historique urbain de Cienfuegos (2005) (C); Centre historique de Camagüey (2008) (C)	9	3
	LI Dernière révision: 28/02/2003. Parc National Ciénaga de Zapata; Ecole Nationale d'Art; Cubanacán; Système récifal dans les Caraïbes cubaines		
Dominique	PM Parc National de Morne Trois Pitons (1997) (N)	1	0
	LI		
République Dominicaine	PM Ville coloniale de Saint-Domingue (1990) (C)	1	14
	LI Rev: 05/04/2002. Parc national archéologique et historique de Pueblo Viejo; La Vega (21/11/2001); Parc national archéologique et historique de la ville d'Isabela, Puerto Plata (21/11/2001); Ville de Azúa de Compostela (21/11/2001); Centre historique de Puerto Plata (21/11/2001); Jacagua; Ville de Santiago (21/11/2001); Parc National de Jaragua (21/11/2001);		

		Montecristi (21/11/2001); Parc National de l'Est (21/11/2001); Nuestra Señora de Monte Alegre or la Duquesa Sugar Mill [Ruta de Los Ingenios] (05/04/2002); La raffinerie de sucre de Boca De Nigua [Route de Los Ingenios] (21/11/2001); La raffinerie de sucre de Sanate [Route de Los Ingenios] (05/04/2002); L'ancienne Grande Maison de Palavé [Route de Los Ingenios] (21/11/2001); L'ancienne raffinerie de sucre de Diego Caballero [Ruta de Los Ingenios] (05/04/2002); La raffinerie de sucre de Engombe [Route de Los Ingenios] (21/11/2001)		
Grenade	PM		0	3
	LI	Dernière révision: 18/11/2013. Le groupe des îles de Grenade (18/11/2013); Système fortifié de St. George (05/08/2004); District historique de St. George (05/08/2004);		
Guyane	PM		0	5
	LI	Dernière révision: 28/01/2005. Mairie; Georgetown (15/11/1995); Le fort de Zeelandia (incluant le bâtiment de la Cour de Police) (15/11/1995); La structure de plantation et les édifices historiques de Georgetown (28/01/2005); Shell Beach (Almond Beach) Essequibo Coast (15/11/1995); Cathédrale Anglicane de St. George (15/11/1995)		
Haïti	PM	Parc National historique – Citadelle; Sans Souci; Ramiers (1982) (C)	1	1
	LI	Dernière révision: 21/09/2004. Centre historique de Jacmel (21/09/2004)		
Jamaïque	PM		0	3
	LI	Dernière révision: 02/03/2009. Parc National des montagnes de Blue and John Crow (28/08/2006); Parc patrimonial de Séville (02/03/2009); La ville subaquatique de Port Royal (03/02/2009)		
Saint-Kitts-et-Nevis	PM	Parc National de la forteresse de Brimstone Hill (1999) (C)	1	2
	LI	Dernière révision: 17/09/1998. Ville de Charlestown (17/09/1998); Zone historique de Basseterre (17/09/1998)		
Sainte-Lucie	PM	Zone de gestion des Pitons (2004) (N)	1	0
	LI	Dernière révision: 24/12/2002.		

Saint Vincent-et-Grenadines	PM		0	3
	LI	Dernière révision: 18/06/2012. Le groupe des îles grenadines (18/06/2012); Rock Art de St. Vincent-et-Grenadines (18/06/2012); Le Parc National de La Soufrière (18/06/2012)		
Suriname	PM	Réserve naturelle du Suriname central (2000) (N) Centre ville historique de Paramaribo (2002) (C)	2	1
	LI	Dernière révision: 12/11/1998. La colonie de Joden Savanne et le cimetière de Cassipora (30/06/1998)		
Trinidad et Tobago	PM		0	3
	LI	Dernière révision: 17/08/2011. Site archéologique de Banwari Trace (17/08/2011); Lac de La Brea Pitch (17/08/2011) Réserve de la forêt Tobago Main Ridge (17/08/2011)		
Porto Rico (US)	PM	La Fortaleza et le site historique national de San Juan (1983) (C)	1	0
	LI	Dernière révision: 30/01/2008.		
Iles Vierges américaines	PM		0	0
	LI	Dernière révision: 30/01/2008.		
Anguilla (UK)	PM		0	0
	LI	Dernière révision: 25/07/2014.		
Bermudes (UK)	PM	Ville historique de St George et les fortifications associées (2000) (C)	1	0
	LI	Dernière révision: 25/07/2014.		
Iles Caïmans (UK)	PM		0	0
	LI	Dernière révision: 25/07/2014.		
Montserrat (UK)	PM		0	0
	LI	Dernière révision: 25/07/2014.		
Iles Vierges britanniques	PM		0	0
	LI	Dernière révision: 25/07/2014.		
Iles Turques-et-Caïques (UK)	PM		0	1
	LI	Dernière révision: 25/07/2014. Iles Turques-et-Caïques (27/01/2012)		
Bonaire (NL)	PM		0	1
	LI	Dernière révision: 17/08/2011. Parc marin de Bonaire (NL) (2011)		
Curaçao (NL)	PM	Zone historique de Willemstad; centre ville et port (1997) (C)	1	1
	LI	Dernière révision: 17/08/2011. Plantations dans l'Ouest de Curaçao (17/08/2011)		
Saba (NL)	PM		0	1
	LI	Ile de Saba (NL) (17/08/2011)		

Saint-Martin (NL)	PM	0	0
	LI Dernière révision: 17/08/2011.		
Saint-Eustache (NL)	PM	0	0
	LI Dernière révision: 17/08/2011.		
Guadeloupe (FR)	PM	0	0
	LI Dernière révision: 07/07/2014.		
Guyane Française (FR)	PM	0	0
	LI Dernière révision: 07/07/2014.		
Martinique (FR)	PM	0	1
	LI Dernière révision: 07/07/2014. Aires volcaniques et forestières de la Martinique (09/04/2014)		
Saint- Barthélemy (FR)	PM	0	0
	LI Dernière révision: 07/07/2014.		
Saint-Martin (FR)	PM	0	0
	LI Dernière révision: 07/07/2014.		
Total		21	46

### Annexe 3

LISTE DES PARTICIPANTS				
	Pays / Organisation	Nom	Poste	Contact
1	Anguilla	Jasmin Phillip-Garraway	Projet unité de gestion, Gouvernement de Anguilla	Jasmin.Garraway@gov.ai
2	Aruba	Yvonne Kock Webb	Directeur, Monumenten Bureau	monumentenburo@setarnet.aw
3	Bahamas	Michael Pateman	Archéologue, Antiquités, Monuments and Museum Corporation	bahamamike@gmail.com
4	Barbade	Mark Cummins	Gestionnaire du site, président du centre historique de Bridgetown et sa Garnison, Barbade Comité du Patrimoine Mondial	mark.cummins@townplanning.gov.bb
5	Belize	Vivian Marie Belisle-Ramnarace	Administrateur des pêches, Département des pêches, Ministère des Forêts, des Pêches et du Développement Durable	vivian@fisheries.gov.bz
6	Iles Vierges britanniques	Luce Hodge-Smith	Directeur, Département de la Culture, Ministère de l'Éducation et de la Culture	LHodge-Smith@gov.vg
7	Cuba	Nilson Acosta	Point focal pour le Patrimoine Mondial culturel, Vice-président, Conseil National du Patrimoine culturel	nilson@cnp.cult.cu
8	Cuba	Enrique Hernández	Point focal pour le Patrimoine Mondial naturel, Directeur délégué, Centre National pour les Régions protégées	enrique@snap.cu
9	Curaçao	Michael Newton	Architecte spécialisé en conservation, Fondation de Fonds pour les Monuments	m.newton@monumentenfond.org
10	République Dominicaine	Edda Grullón	Point focal pour le Patrimoine mondial, Directeur du Patrimoine monumental	eddagrullon@hotmail.com
11	Grenade	Michael Jessamy	Chargé de la conservation du patrimoine, Ministère du Tourisme, de l'Aviation civile et de la Culture	jhessamy@yahoo.com,
12	Guyane	Mitradevi Ali	Ambassadeur	embguyana@enet.cu
13	Haïti	Elsoit Colas	Point focal du patrimoine mondial, directeur technique, Institut de Sauvegarde du Patrimoine National	coelsoit@hotmail.com
14	Jamaïque	Dorrick Gray	Point focal pour le Patrimoine mondial, Directeur exécutif intérimaire, Fonds de la Jamaïque pour le Patrimoine national	dorrickgray@jnht.com
15	Saint-Kitts-et-Nevis	Antonio Maynard	Secrétaire Général, Saint-Kitts-et-Nevis Commission Nationale pour l'UNESCO	dr_direction@yahoo.com
16	Sainte-Lucie	Augustine Dominique	Point focal suppléant pour le Patrimoine Mondial, Manager, Zones protégées	augustine.dominique@govt.lc
17	Saint-Martin	Neville York	Chef du Département de la Culture, Ministère de l'Éducation, de la Culture, et des Sports et de la Jeunesse	neville.york@yahoo.com
18	Saint-Vincent-et-Grenadines	Osei Morris	Point focal pour le Patrimoine mondial, Personne-ressource, SVG Fonds fiduciaire national	omorris@gov.vc
19	Suriname	Stephen Fokké	Point focal pour le Patrimoine Mondial, Directeur/Gestionnaire du site, Centre ville historique de Paramaribo	stephen@stadsherstelparamaribo.org
20	Trinidad et Tobago	Kris Rampersad	Point focal pour le Patrimoine Mondial, Consultant/Président, Commission Nationale pour l'UNESCO	krislit2@gmail.com
21	ICOMOS	IsOCel Rigol	Consultant patrimoine mondial	irigol@cubarte.cult.cu
22	ICCROM	Leticia Leitao	Point focal LAC	ll@iccrom.org
23	IUCN	Lloyd Gardner	Vice-président régional pour les Caraïbes	lsg_jr@hotmail.com
24	Université du	Adi Mere RatunOCuOC	Gestionnaire, Pacific Heritage Hub	mereculture@hotmail.com

	Pacifique Sud, Fiji			
25	Université des Indes occidentales (UWI), Barbade	Tara Inniss	Professeur, Département d'Histoire et de Philosophie, Cave Hill Campus	tara.inniss@cavehill.uwi.edu
26	Université de Curaçao	Ergün Erkoçu	Architecte et associé scientifique	e.erkocu@uoc.cw
27	Université de Technologie (UTECH), Jamaïque	Patricia Green	Ecole d'Architecture des Caraïbes, Université de l'environnement bâti	Patricia.Green@utech.edu.jm
28	Université de San Geronimo de La Havane	Félix Julio Alfonso	Doyen associé	sangeronimo@rect.uh.cu
29	Université de La Havane	Claudia Felipe Torres	Chef du département de l'Université du Patrimoine culturel	claudia@fayl.uh.cu
30	UNESCO	Mauro Rosi	Chef de l'Unité Amérique Latine et Caraïbes, Centre du Patrimoine Mondial	m.rosi@unesco.org
31	UNESCO	Fernando Brugman	Coordinateur et Chargé du Programme Culture, Bureau de La Havane	f.brugman@unesco.org
32	UNESCO	Himalchuli Gurung	Spécialiste du Programme Culture, Bureau de Kingston	h.gurung@unesco.org
33	UNESCO	Sachiko Haraguchi	Programme des Petits Etats Insulaires en Développement, Centre du Patrimoine Mondial	s.haraguchi@unesco.org
34	UNESCO	Victor Marín	Chargé du Programme National, Bureau de La Havane	v.marin@unesco.org
35	UNESCO	Olga Rufins	Chargé du Programme National, Bureau de La Havane	o.rufins@unesco.org
36	UNESCO	Begoña Guzmán	Consultant international, Bureau de La Havane	b.guzman@unesco.org
37	UNESCO	Elsa Martín	Soutien logistique, Bureau de La Havane	em.martin@unesco.org
38	UNESCO	Elena Nápoles	Assistant presse, Bureau de La Havane	e.napoles-rodriguez@unesco.or
39	UNESCO-IHE	Arlex Sanchez	Chercheur	A.SanchezTorres@unesco-ihe.org

Légende :

EP : Etat partie

OC : Organisation consultative

PEID : Petits états insulaires en développement

C : Court terme

M : Moyen terme

L : Long terme

PM : Patrimoine mondial

LI : Liste Indicative

CCBP : Programme de renforcement des capacités de l'UNESCO pour le Patrimoine Mondial